

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE 2

A l'alinéa 1, substituer aux mots : « les administrations et le public », les mots : « le public et les administrations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de montrer, par l'ordre des termes, que l'administration est bien au service du public.